

**Plan de maintien de l'activité de la DGDDI dans le cadre des JOP Paris 2024,
présenté par la DG au CSAR du 1^{er} juin 2023**

Dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, le projet de plan de maintien de l'activité de la DGDDI a été élaboré avec les directions interrégionales. L'objectif de ce plan est d'identifier les contributions qui seront demandées à la douane et de définir les principes d'organisation permettant la meilleure organisation possible des services pour garantir l'exercice des missions douanières et garde-frontière tout en assurant le renforcement des services déconcentrés les plus concernés par l'organisation des JOP. L'enjeu est également de cibler les contraintes RH et financières à anticiper le plus en amont possible tant pour l'information des agents qu'au regard du calendrier budgétaire.

1 - Missions identifiées dans le cadre des JOP

Au vu de ses missions et des besoins identifiés dans le cadre des travaux interministériels menés sous l'égide du délégué interministériel au JOP (DIJOP, pilotage Préfet Cadot) et au sein du Comité national de sécurisation des Jeux (CNSJ, pilotage MinInt), les moyens de la DGDDI seront mobilisés en propre ou en lien avec les administrations partenaires pour les missions suivantes (cette liste reste non exhaustive) :

- Dédouanement et contrôle des marchandises à l'importation - dont délégations sportives et personnes accréditées - et opérations de visa des formulaires à l'arrivée et au départ (principalement équipements sportifs et média en admission temporaire) et déclarations d'argent liquide ainsi qu'armement des postes de détaxe, en aéroports et en site d'enregistrement déportés.
- Lutte contre les fraudes douanières, avec focus spécifique sur les thématiques de fraude identifiées au titre des JOP 2024 (contrefaçons, tabacs, alcools, stupéfiants, produits dopants, produits industriels, flux financiers illicites, etc.) incluant d'une part les opérations de traitement du renseignement douanier, d'analyse de risque et de ciblage et d'autre part les opérations de contrôles à l'importation, notamment du fret postal et du fret express, ainsi que sur les lieux de stockage de marchandises.
- Sécurisation des sites accrédités JOP (compétitions et hors compétitions) ainsi que des flux logistiques destinés à leur réapprovisionnement pendant les jeux, incluant la mise à disposition des moyens spécialisés de la douane (équipes cynophiles spécialisées « explosifs », scanners mobiles, moyens nautiques garde-côtes à Marseille et vedettes à Paris).
- Participation à la mise en œuvre des plan « zéro délinquance » pilotés localement par les préfets (opérations ponctuelles, contrôles « à la sauvette », contrôles à la circulation, etc.) et sur leur demande.
- Mise en place d'une chaîne de commandement centrale (cellule de crise) appuyée sur une remontée des données opérationnelles du terrain assurée par le Centre Opérationnel Douanier Terrestre (CODT) d'Île-de-France.

La mission garde-frontières (PPF et PPA relevant de la responsabilité de la DGDDI), constituera une mission prioritaire indépendamment de la tenue des JOP.

2 - Priorisation des besoins et organisation de l'activité des services

La quasi-totalité des effectifs douaniers des unités de la filière Surveillance et une part significative de ceux de la filière Opérations commerciales seront directement ou indirectement mobilisés pendant la période des Jeux. Par ailleurs, l'ensemble des brigades de surveillance seront mobilisées en coordination avec les dispositifs de contrôle arrêtés avec les autorités préfectorales et les partenaires institutionnels.

a) Identification des services prioritaires et taux de disponibilité exigés

Afin d'assurer une gestion optimale des personnels ainsi que l'exercice des missions douanières à l'issue des JOP, la démarche est articulée autour des principes suivants :

- Concernant les directions interrégionales, celles-ci font l'objet d'une **répartition en trois niveaux permettant d'adapter le niveau de mobilisation des effectifs et la priorisation des allocations de renforts selon l'importance de leur participation aux JOP** :
 - 1er niveau : DI d'Île-de-France, avec un taux de disponibilité de 100 % de ses brigades de surveillance et de ses brigades spécialisées (équipes cynophiles, scanner, vedettes).
 - 2e niveau : DIPA (points d'entrée et départs des délégations et visiteurs), Hauts-de-France (proximité Île-de-France, sites de compétition, axes de circulation majeurs et risque terroriste) et PACA Corse (sites de compétition, axe de circulation important, risque migratoire). Ces directions maintiendront un taux de disponibilité de 80 % pour les brigades de surveillance et de 100 % pour les brigades spécialisées (équipes cynophiles).
 - 3e niveau : l'ensemble des autres directions interrégionales, avec des points de vigilance pour les sites de compétition et la tenue des PPF et PPA. Les taux de disponibilité (généralement entre 60 et 80 % des brigades de surveillance)

De plus, un principe de solidarité sera mis en œuvre entre les directions relevant du 3e niveau et celle relevant des 1er et 2e niveau, de façon à répartir le plus largement possible la charge des JOP. À cette fin, les directions de 3e niveau ont été appelées à bâtir leur plan de maintien d'activité des services sans les traditionnels renforts estivaux et en privilégiant les redéploiements en interne ou les reports de congés (pas de Paris spé dans ces DI).

Les services à compétence nationale : SARC, SEJF et DNRED seront également mobilisés pour garantir la bonne tenue des épreuves sur le territoire national.

b) Période de mobilisation

Hors la participation active des services à la préparation des JOP, le calendrier de mobilisation pour l'accomplissement des missions identifiées est prévu selon les phases suivantes de montée en puissance :

T - 1 an (en amont des JOP)	- Participation locale aux plans anti-délinquance - Dédouanement et contrôle des marchandises - Analyse de risque et ciblage
T - 6 mois (en amont des JOP)	Idem, plus : - Dédouanement et contrôle des marchandises, du fret express et postal - Centralisation et traitement du renseignement douanier
T - 3 mois (en amont des JOP)	Idem, plus : - Contrôles migratoires et contrôles des plaisanciers et régatiers britanniques - Visa des formulaires, déclarations d'argent liquide et détaxe - Dédouanement et contrôle des marchandises, du fret express et postal - Armement du dispositif de crise (cellule de crise et CODT IdF)
Du 01/07 au 08/09	Idem (en tant que de besoin), plus : - Coordination des contrôles douaniers sur l'ensemble du territoire - Lutte contre la fraude et contrôles aux abords des sites - Sécurisation des sites sensibles - Contrôles migratoires et contrôles à la circulation - Transport de VIP et/ou forces spécialisées - Dédouanement et contrôle des marchandises, du fret express et postal
T + 3 mois (après les JOP)	- Fin des régimes particuliers et départ des marchandises - Contrôles migratoires et contrôles à la circulation - Désarmement du dispositif de crise

3 - Mesures d'appui

Afin d'assurer la complète disponibilité des effectifs pendant la phase des jeux, le besoin de renforts en effectifs des directions interrégionales a été clairement identifié. Les modalités de mise en œuvre sur ce point sont en cours de finalisation, avec en première option une orientation priorisée des agents « Paris Spéciaux » vers les directions relevant des 1er et 2e niveaux.

De même, l'ensemble des directions interrégionales seront ou pourront être appelées à limiter les possibilités de congés pendant la phase de Jeux. Une gestion des congés annuels des agents qui ne pourront y prétendre sur la période considérée sera donc mise en place.

La mise en œuvre du plan de maintien de l'activité va par ailleurs mécaniquement entraîner un certain nombre de surcoûts, en cours de chiffrage, afin d'accompagner le déploiement et l'implication des agents. Différents postes de dépenses sont ainsi identifiés avec notamment les frais de mission des stagiaires, les modalités d'hébergement des personnels, etc.